

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du mercredi 30 septembre 2020 à 20h30.

Date de convocation : 24 septembre 2020.

Date d'affichage : 7 octobre 2020.

L'an deux mil vingt, le trente septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard FAVRE, Nicolas LATHUILLIERE, Willy BONFY, Loïc COLTEL, Benoît MEILHAC, Bernard COTTIN et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Sophie DUMONTEL, Virginie THIVENT, Marie-France AULAS, Sonia BLONDEAU, Laure SEYDOUX.

Excusé(es) : Néant

Secrétaire de séance : Mme Marie-France AULAS.

Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité des présents de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret et de désigner Mme Marie-France AULAS comme secrétaire de séance.

DELIBERATIONS :

2020/3009/066 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 septembre 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2020.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2020/3009/067 – Convention de mise à disposition d'un logement à l'Association « Déracinés »

Monsieur le Maire revient sur les échanges réalisés en 2017 avec Messieurs André GAILLARD et Antoine BOULLAULT. Il explique que l'Association « Déracinés » vient en aide aux personnes en attente d'un titre de séjour en les soutenant dans leur projet et en les amenant à l'autonomie. Il donne ensuite la parole à Mme Corinne MERLIN qui précise les fonctions de M. GAILLARD et fait part de la forte demande de logements pour les migrants en 2017. Elle explique la mise en place d'un collectif de bénévoles du village pour aider la famille accueillie, et pour la remise en état du logement proposé à l'association par la commune. M. LUQUET fait savoir que la première famille hébergée dans ce logement, mis à disposition de l'association, a obtenu son titre de séjour. Actuellement cette famille loue un autre logement communal. Le logement à disposition de l'association, héberge une nouvelle famille en attente d'un titre de séjour. Mme Corinne MERLIN expose la volonté de la précédente équipe municipale de venir en aide à ces personnes, qui ont souvent un parcours difficile et qui souhaitent s'intégrer et travailler en France. M. Bernard COTTIN précise que le bilan avec la première famille hébergée est positif. M. Benoît MEILHAC demande si les personnes hébergées sont en situation régulière. M. Jean-André GUILLERMIN précise que les personnes hébergées ont fait des demandes pour obtenir un titre de séjour, elles sont donc en situation régulière. Mme Corinne MERLIN indique que l'association est en lien régulier avec la préfecture. Après discussion, M. Robert LUQUET propose de mettre ce point au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Fournir un logement « à titre gratuit » jusqu'à la fin du mandat actuel, à l'association « Déracinés », qui assiste des familles, en attente d'une réponse à leur demande de droit d'asile, en capacité d'accéder à l'autonomie et de s'intégrer en France ;

- Désigner Corinne MERLIN, conseillère municipale, en qualité de représentante du Conseil municipal et référente auprès du collectif d'accompagnants volontaires de proximité et de l'Association « Déracinés » ;

- Autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition du logement situé Rue des Loisirs à La Roche Vineuse avec l'Association « Déracinés » ainsi que tout acte afférent à la présente délibération.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2020/3009/068 - Décision modificative n°2 – Travaux d'éclairage public du passage piéton place du Chaucher :

M. Robert LUQUET présente un devis concernant les travaux d'éclairage pour le passage piéton situé place du Chaucher. Il fait la lecture du devis du SYDESL et donne le montant des travaux qui est de 2 800 € HT. Il précise que les travaux peuvent être imputés sur l'opération 191 et qu'il n'est finalement pas nécessaire de faire une décision modificative. Il demande l'accord du conseil pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner son accord pour la réalisation des travaux.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2020/3009/069 – Intervention de l'école de musique en milieu scolaire.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT. Elle explique qu'il convient de reconduire la convention avec l'école de musique pour les interventions en milieu scolaire. Elle précise que le montant reste identique à l'année précédente, soit 3 189 € pour l'année scolaire pour toutes les classes, et qu'il est inscrit au budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De reconduire le dispositif d'intervention en milieu scolaire avec l'AIDCA ;
- Autorise le maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2020/3009/070 - Délibération pour l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal.

Conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES.

Déclaration d'intention d'aliéner : Le Maire informe le conseil municipal qu'il a renoncé à un droit de préemption, et le présente.

Micro-crèche : Robert LUQUET informe que Mâconnais Beaujolais Agglomération a fait une demande pour installer un panneau afin d'identifier la micro-crèche à l'entrée du parking de la Chapelle.

Utilisation du barnum : M. Robert LUQUET donne la parole à Mme Corinne MERLIN suite à la proposition qu'elle a envoyée par mail, pour installer le barnum devant la boulangerie. Mme Corinne MERLIN présente sa demande devant l'ensemble des élus et indique qu'elle a constaté une file d'attente, sous la pluie, devant la boulangerie ce week-end. Elle propose de mettre en place le barnum de la

commune devant la boulangerie afin que les personnes soient à l'abri. Après discussion, les élus soulèvent divers problèmes, notamment en termes de sécurité pour arrimer le barnum et d'équité avec les autres commerces qui rencontrent les mêmes difficultés. M. Benoît MEILHAC précise que légalement c'est au commerçant de faire une demande d'autorisation d'occupation du domaine public et de s'équiper, s'il souhaite mettre en place un abri. Pour conclure, M. Robert LUQUET propose de reporter le débat.

Elections sénatoriales : M. Robert LUQUET donne les résultats des élections sénatoriales. Pour la Saône-et-Loire les sénateurs élus sont Mme Marie MERCIER, M. Fabien GENET et M. Jérôme DURAIN.

Agence Technique Départementale (ATD 71) : M. Robert LUQUET a reçu M. PIAZZA de l'ATD 71 pour le projet de réfection de la toiture de la salle des fêtes. Il présente le projet et les 3 possibilités proposées par M. PIAZZA. M. Robert LUQUET suggère de réunir la « commission bâtiment » pour étudier les propositions.

Demeures Access : M. Robert LUQUET fait part de sa rencontre avec M. CORBET de Demeures Access. Il indique que Demeures Access projette l'achat du terrain et de la maison qui jouxtent leur parcelle. Il leur sera demandé de présenter le projet en commission urbanisme.

CCAS : M. Robert LUQUET informe les élus que le CCAS n'organise pas le repas des aînés cette année en raison des normes sanitaires à respecter. Seule la distribution d'un colis est proposée aux personnes de plus de 70 ans.

TOUR DE TABLE :

Recours devant le Tribunal Administratif pour l'élection municipale : Suite à l'élection municipale du 15 mars 2020, une protestation électorale a été formulée par un électeur de LA ROCHE VINEUSE puis portée devant le Tribunal Administratif de DIJON. Chacun des élus de la commune a déposé un mémoire en défense suite à la saisine de la juridiction administrative. Le demandeur à ce recours a fait le choix de se désister de sa demande après le dépôt des observations des élus, obligeant le Tribunal à rendre une ordonnance en date du 3 septembre 2020 prenant acte de ce désistement, validant ainsi le résultat des élections. Le Conseil municipal regrette (à l'unanimité) l'initiative d'une telle protestation ayant entraîné une perte de temps et d'énergie, au surplus en pleine période de crise sanitaire. Il est pris acte de la décision du Tribunal administratif de DIJON.

Vestiaire du football club : M. Jacques PEREIRA indique que les vestiaires du foot sont dégradés. Il y a un problème d'humidité lié certainement à des malfaçons et également à un manque d'entretien des utilisateurs. Il dit que des travaux seront à prévoir dans ce bâtiment. M. Bernard FAVRE propose de traiter cette problématique en « commission bâtiment ». M. Jacques PEREIRA suggère une rencontre entre la « commission sport » et les dirigeants du Football Club. M. Robert LUQUET précise que la gestion d'une association est compliquée pour les responsables.

Assainissement : M. Dominique JOBARD fait savoir que les travaux concernant la station d'épuration vont bientôt commencer.

Syndicat des Eaux de la Petite Grosne : M. Dominique JOBARD annonce qu'il a été réélu président du Syndicat des Eaux de la Petite Grosne et président de Saône Grosne. M. Jacques PEREIRA signale une fuite d'eau importante sur une canalisation d'eau, au foot. M. Dominique JOBARD explique les conditions pour demander un dégrèvement.

INFORMATIONS :

Le bâtiment situé dans le parc municipal anciennement appelé « village du bout du monde » a été démoli par les services techniques, à cause de sa vétusté et des diverses dégradations engendrées.

Si des personnes extérieures au conseil municipal souhaitent prendre la parole à l'issue de la réunion du conseil, il convient de faire une demande au préalable auprès Maire.

DATES : Le 12 octobre 2020 à 18h30 commission « plan de sécurité routière locale ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Maire à 22h05.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le 23 octobre 2020 à 20h00.